

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2009 A 20 H 30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 15 (Monsieur René TIXIER absent en début de séance pour raisons professionnelles est excusé) sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON, Maire.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, MISSONNIER, FLANDIN, MOSNIER, TIXIER ( arrivé à 21H30)  
Mesdames AUZAT, SABATIER, TIXIER M, TIXIER A, GROVEL.  
Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire de séance : Melle ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public, puis il présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la signature du registre concernant les délibérations des réunions précédentes (02/06/09 et 22/09/09).

Madame SABATIER Monique souligne que le compte rendu de la réunion du 02/06/2009 est incomplet, car il manque l'intervention de Madame Françoise SALAT.

Madame TIXIER Monique précise que certaines interventions et remarques sont écrites pour certaines personnes et pas pour d'autres.

Monsieur le Maire procède au vote concernant le procès verbal de la réunion du 02/06/09.

Contre : 4 Pour : 10 Absent : 1

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès verbal de la réunion du 22/09/09.

Il précise qu'il n'y a pas de complexe sportif à Portiragnes.

Il procède au vote.

Pour : 14 Absent : 1

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

### INDEMNITE LOGEMENT INSTITUTEURS :

Monsieur le Maire précise que le montant est fixé par le préfet et que le conseil municipal doit approuver le principe de fixation de l'indemnité de logement des instituteurs avant le 01/12/09 à savoir le taux de base + 25 %.

Madame SABATIER Monique demande si une différence existe entre le statut « d'instituteur » et celui de « professeur des écoles ».

Mademoiselle BAYLOT Christelle répond qu'il n'y a pas de différence et précise que l'école de VIEILLE-BRIOUDE compte uniquement des professeurs des écoles, il s'agit de donner un avis pour le Département.

Monsieur le Maire procède au vote.

Pour : 14 Absent : 1

### MODIFICATION HORAIRE ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE :

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle qui précise que cette modification d'horaire concerne Madame PENIDE Lucette suite à l'obtention de son diplôme CAP petite enfance en juin dernier. Pour être en conformité avec les exigences de la Communauté de Communes son affectation s'impose au Service de l'accueil périscolaire. En conséquence son emploi du temps a dû être révisé, avec une diminution de son temps de travail au secrétariat de Mairie, soit 7 heures hebdomadaires au lieu de 10 heures.

Monsieur le Maire procède au vote.

Pour : 14 Absent : 1

### **VERIFICATION BATIMENTS AMIANTE :**

Monsieur le Maire informe que le dernier devis de la Société ADEQUAT a été reçu. Il précise que le premier devis avait été envoyé le 10/07/09 et qu'il n'est jamais arrivé en mairie.

Monsieur le Maire rappelle les montants des devis. La Société moins disante est retenue.

Pour : 14

Absent : 1

### **ACHAT TERRAIN VILLAGE DE BRUGEROLLES :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires et administratives pour l'acquisition d'un terrain au village de Brugerolles, appartenant à Madame PORTAL, fille de Mr PORTAL récemment décédé.

Monsieur le Maire précise que ce terrain est un tas de ruines et qu'après nettoyage, il serait éventuellement approprié pour y construire le local des chasseurs.

L'estimation des « domaines » concernant ce terrain est de 8 000 € avec déduction du coût de nettoyage. L'acquisition de ce terrain représentera une dépense supplémentaire pour la commune, puisque le premier terrain proposé à la montée de Simpal appartient déjà à la commune.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît demande si le coût de nettoyage ne sera pas supérieur à la valeur du terrain.

Monsieur le Maire demandera des devis afin de chiffrer le coût du nettoyage.

Madame GROVEL demande si les habitants de village de Brugerolles ne sont pas opposés à l'implantation éventuelle d'un local pour les chasseurs.

Monsieur le Maire répond par la négative et procède au vote.

POUR : 14

Absent : 1

### **AUTORISATIONS BUDGETAIRES – DECISIONS MODIFICATIVES :**

Monsieur le Maire informe qu'une taxe supplémentaire de 8 537 € non budgétée doit être reversée (au titre de l'année 2008) à l'Agence de l'Eau.

Il précise qu'aucune marge de manœuvre n'est possible pour le budget de l'assainissement et cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle.

Laquelle informe que le budget doit être modifié comme suit :

#### **Budget de la commune**

Fonctionnement dépenses : article 61523 - 8 537.00 €

Fonctionnement dépenses : article 6748 + 8 537.00 €

#### **Budget Assainissement**

Fonctionnement dépenses : article 706129 + 8 537.00 €

Fonctionnement recettes : article 74 + 8 537.00 €

Mademoiselle BAYLOT Christelle souligne qu'une dépense supplémentaire similaire est à prévoir sur le budget pour l'année 2010.

Monsieur le Maire procède au vote.

POUR : 14

Absent : 1

### **ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur CHASTEL Patrice.

Monsieur CHASTEL Patrice informe que suite à une modification de loi, les communes de moins de 5000 habitants sont concernées par une convention annuelle payante de 451.15 €.

Madame SABATIER Monique demande si la commune a un réel besoin de cette convention.

Monsieur CHASTEL Patrice précise que la somme n'est pas en rapport avec les services rendus (Comptes rendus, analyses d'eau, entretien des milieux aquatiques...)

Monsieur MOSNIER Jean Benoît précise que le coût de l'eau continuera d'augmenter.

Monsieur le Maire procède au vote

POUR : 14

ABSENT : 1

### **PLAN D'EPANDAGE DES BOUES :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une porte ouverte est prévue pour le Printemps 2010 concernant le silo à boues. Il informe que Monsieur CHASTEL travaille actuellement avec la Société TERRALYS concernant les plannings d'épandage des boues et les apports sur les terrains et donne la parole à Monsieur CHASTEL Patrice.

Lequel informe que le montant du devis de la Société TERRALYS s'élève à 3043.83 € TTC annuel, avec formule de révision et renouvelable tous les 3 ans.

Monsieur le Maire demande à Monsieur MOSNIER Jean Benoît où en est son exploitation concernant sa prise en charge actuelle des boues.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît répond que pour le moment tout se passe au mieux, mais que si son exploitation passe en « Bio » (étude en cours) les boues ne seront plus acceptées et que des contrôles seront réalisés.

Il souligne qu'il y a 20 ans, tous les exploitants agricoles voulaient les boues et qu'aujourd'hui les exploitations travaillent différemment.

Monsieur CHASTEL Patrice rappelle qu'aucune toxine n'est présente dans les boues suite aux analyses effectuées.

Monsieur le Maire procède au vote.

POUR : 14                      ABSENT : 1

### **CONVENTION SERVICE MEDECINE PREVENTIVE – CDG :**

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier applicable au 01/01/2010 du centre de gestion : des modifications du service de prévention sont prévues, une visite systématique tous les 2 ans au lieu de chaque année, et une plus grande importance pour les visites d'embauche ou à la demande...

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs étaient de 48 € par an et par agent et qu'après mise en place de cette convention, les tarifs seraient de 35 € (pour un agent affilié).

Monsieur le Maire procède au vote.

Pour : 14                      ABSENT : 1

### **REMBOURSEMENT FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL :**

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle. Elle informe que deux agents préparent actuellement le BAFA (Mesdames MENDES Evelyne et SALAT Angéla) et que cette formation s'effectue sur 3 sessions ( la 1<sup>ère</sup> session de 8 jours est une formation générale qui a été validée, son coût est de 391 € – la 2<sup>ème</sup> session 14 jours est un stage pratique en tant qu'animateur stagiaire, elle est en cours de réalisation et ne représente aucun coût – la 3<sup>ème</sup> session 6 jours est une formation d'approfondissement sur un thème choisi par l'agent. Le coût de cette dernière s'élève entre 400 et 550 Euros en fonction du choix).

Monsieur le Maire rappelle que la formation de Madame SALAT Angéla reste à sa charge ; La formation de Madame MENDES Evelyne, dans un premier temps est financée par l'agent puis remboursée par la commune et à son terme, une prise en charge sera demandée à la Communauté de Communes, déduction faite des aides accordées (CG- Jeunesse et Sports- CAF).

Monsieur le Maire procède au vote.

POUR : 14                      ABSENT : 1

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire aborde différents sujets :

La commune est propriétaire du terrain de la famille Libeyre et que toutes les formalités notariales sont terminées.

Il signale qu'une punition à la demande de la Gendarmerie a été donnée à trois jeunes, dont deux seulement était présents quelques matins pour décaper et repeindre les barrières du pressoir. Monsieur le Maire souligne que ces deux adolescents étaient contents de travailler.

**La Communauté de Communes s'est opposée à l'unanimité au projet de centre d'enfouissement de Saint-Beauzire. Il précise qu'il serait judicieux d'établir un schéma départemental logique.**

**Monsieur MOSNIER Jean Benoît précise qu'un incinérateur pollue.  
Monsieur le Maire souligne que l'incinérateur doit être bien maîtrisé.**

**La Communauté de Communes a créé 4 embauches CAE pour l'accueil périscolaire dans le cadre de la mutualisation de certains services, ces personnes sont disponibles pour la commune en cas de maladie, d'absences pour formations... La commune a bénéficié de ce service pour le remplacement de Madame CHABANON en formation de 3 jours.**

**La Communauté de Communes a créé une cellule à Brioude appelée « petite pause » pour les enfants de 0 à 4 ans et ouverte à toutes les familles.**

**Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur René TIXIER.**

**Madame SALAT Angéla est embauchée depuis le 01/08/2009 pour un CAE pour une durée de 1 an, ce qui a notamment permis des horaires d'ouverture plus large de la mairie (10H-13H).**

**Madame SABATIER Monique demande si la commune avait reçu plusieurs candidatures pour ce poste.**

**Monsieur le Maire répond que deux candidatures ont été reçues.**

**Madame TIXIER Monique demande si un entretien a eu lieu concernant cette embauche.**

**Monsieur le Maire précise que le choix du candidat est compétence du Maire et rappelle que le CAE permet de remettre les gens en confiance sans promesse d'embauche et ouvre éventuellement vers d'autres formations.**

**Les travaux de goudron des trottoirs côté Nord sont à terminer, les travaux d'électrification ont débuté.**

**Le dossier du Pont de Vieille-Brioude se trouve entre les mains du Conseil d'état, et suite à la visite récente d'un fonctionnaire d'état, un rapport a été déposé en prenant note de nos arguments.**

**Le Pont de La Léproserie ne comporte aucun risque mais quelques travaux seront à étudier avec l'architecte des bâtiments de France et la commune de Fontannes.**

**La vente par la Communauté de Communes de La Léproserie est au plus offrant, aucun porteur de projet touristique ou artistique ne s'étant manifesté avec suffisamment de garantie.**

**Un courrier de relance sera envoyé à la Société ATESAT pour l'étude du projet d'amélioration du carrefour de Combevignouse et supprimer sa dangerosité.**

**Une réunion de quartier est prévue au Centre Bourg dès que le cabinet d'architecture retenu pour les travaux aura rendu sa « copie ».**

**Les travaux des fossés sont terminés pour les villages du Buisson et de Brugerolles et qu'ils vont débiter à Coste-Cirgues, Pissavit et le Gray.**

**Le projet d'installation de l'abri bus à Coste-Cirgues suit son cours.**

**Les encombrants (voitures) quartier Marand ont été enlevés.**

**Monsieur TIXIER René précise que d'autres épaves de voiture sont également présentes près du Ceroux.**

Les travaux sont en cours à la salle polyvalente pour être en conformité avec la commission de sécurité.

Une fuite d'eau de 1 900 m<sup>3</sup> a eu lieu à la salle polyvalente, elle a été très vite réparée grâce à la célérité des entreprises contactées et du personnel communal. Une demande de remise gracieuse a été effectuée auprès du syndicat.

L'installation du Columbarium a débuté.

La sécurisation de l'école a été effectuée à titre provisoire et elle semble donner satisfaction à tous.

Une antenne ADSL a été installée à La Chomette, elle fonctionne.

La lame de déneigement a été réceptionnée.

Du sable sera déposé sur le terrain de pétanque et des pierres seront installées autour pour éviter les dégradations sur le terrain.

Les habitants de Champlong ont réalisé des travaux sur le toit du four et la fontaine.

Les radiateurs des vestiaires du stade de foot vont être changés.

Monsieur SOULIGOUX Eric travaille actuellement sur la fête de la Ste Anne 2010 afin d'améliorer cette festivité et de proposer aux habitants une fête digne de ce nom.

Monsieur FLANDIN Jean Pierre travaille et réfléchit à l'embellissement de la commune.

Le coût du ramassage scolaire pour l'école primaire s'élève à 33 304.00 € (76.50 % pris en charge par le Conseil Général). Le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'a la responsabilité que du ramassage des enfants fréquentant l'école primaire communale.

Le rapport annuel du Sictom précise que 22 497 tonnes de déchets sont collectées pour les communes adhérentes.

Une lettre de remerciement a été transmise par l'harmonie des enfants de Brioude pour le prêt de salles lors du concours national de musique.

Une lettre d'un collectif demandant de s'opposer à la privatisation de La Poste a été reçue. Il propose de faire une motion de soutien à ce collectif, de refuser la privatisation de La Poste et de demander un référendum national sur ce sujet.

Monsieur le Maire procède au vote.

**POUR : 15**

Le recensement agricole est prévu pour 2010, à cette occasion des enquêteurs sont recrutés (durée 6 mois – permis de conduire – véhicule personnel) ; Cette information a été transmise auprès des jeunes, en plus d'une parution dans le journal La Ruche.

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

Monsieur MISSONNIER Georges signale qu'il a visité le site de la Taupe et rappelle l'installation de panneaux photovoltaïques sur 3 hectares.

Madame TIXIER Monique demande s'il serait possible d'installer des rideaux dans le hall de la salle polyvalente pour protéger de la chaleur et du soleil. Monsieur LAMAT Franck

**crain**t le risque d'une dégradation rapide de tels rideaux et Monsieur le Maire propose de réfléchir à ce problème réel de chaleur excessive.

**Madame TIXIER Monique** souligne une confusion entre le lotissement des Crozes et la rue des Crozes en cas d'intervention des services de secours. Monsieur le Maire propose de réfléchir à cette confusion.

**Monsieur le Maire** précise que la cuve de la tonne à lisier s'est percée et que son remplacement est à réaliser.

**Madame SABATIER** demande si les propriétaires étaient d'accord de payer les buses pour la réalisation des fossés.

**Monsieur LAMAT Franck** précise qu'aucun problème n'est à signaler pour l'instant et tient à souligner le civisme des propriétaires.

**Monsieur TIXIER René** souligne qu'une invitation a été envoyée par l'entreprise Caillaud Bourleyre à l'occasion de son inauguration et destinée aux membres du conseil Municipal. Monsieur le Maire informe qu'aucune précision n'était apportée sur cette invitation.

**Madame SABATIER Monique** demande qu'en est il du terrain aménagé par Monsieur Lilian POUILHE à la montée de Simal ? Monsieur le Maire précise qu'il est en contact avec Monsieur POUILHE qui a trouvé une solution pour préparer le bois de chauffage qu'il commercialise. Au printemps prochain, une réunion sera organisée sur place avec les habitants de Simal pour leur expliquer la réalité de ce qui pourrait être fait et voir avec eux la possibilité ou non de réaliser cette petite activité.

**Monsieur SOULIGOUX Eric** précise qu'une commission d'animation pour la fête a déjà eu lieu, que la bibliothèque a renouvelé ses services auprès de l'école et signale que des achats sont à réaliser pour les fêtes de fin d'année (illuminations...) et de l'acquisition de deux panneaux d'affichage supplémentaires.

**Monsieur FLANDIN Jean Pierre** soumet à nouveau l'idée d'illuminer le pressoir. De plus, il signale des flaques d'eau sur Simal.

**Monsieur LAMAT Franck** précise que suite à l'installation des feux tricolores pour la réalisation des trottoirs, des panneaux de limitation de vitesses ont été installés dans les rues parallèles aux travaux.

**Madame AUZAT Janine** signale la demande de certains riverains de matérialiser le chemin des Lasses par une ligne médiane, et la présence d'excréments canins quartier Marand.

**Monsieur le Maire** signale que les panneaux chiens interdits sont à refaire vers les jardins.

**Madame AUZAT Janine** demande si les jeunes ne pourraient pas nettoyer devant le préfa.

**Monsieur le Maire** signale que cette remarque leur a déjà été faite et qu'une lettre sera prochainement adressée au président.

**La séance est levée à 23H10.**